

Je souhaite déposer une contribution au PLUi-HM de Caen la mer concernant l'OAP du Secteur Sud à Iffs dont l'objectif est de créer un nouveau quartier en lisière sud de l'agglomération pour un total de 450 à 500 logements.

DOCUMENT ALCEA 2018 - EXTRAIT DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE



L'aménagement routier prévu actuellement prévoit une voie de sortie dans l'allée des Frênes, dans le lotissement des Clairières situé à proximité du terrain de l'OAP.

SCHÉMA

13,7 hectares

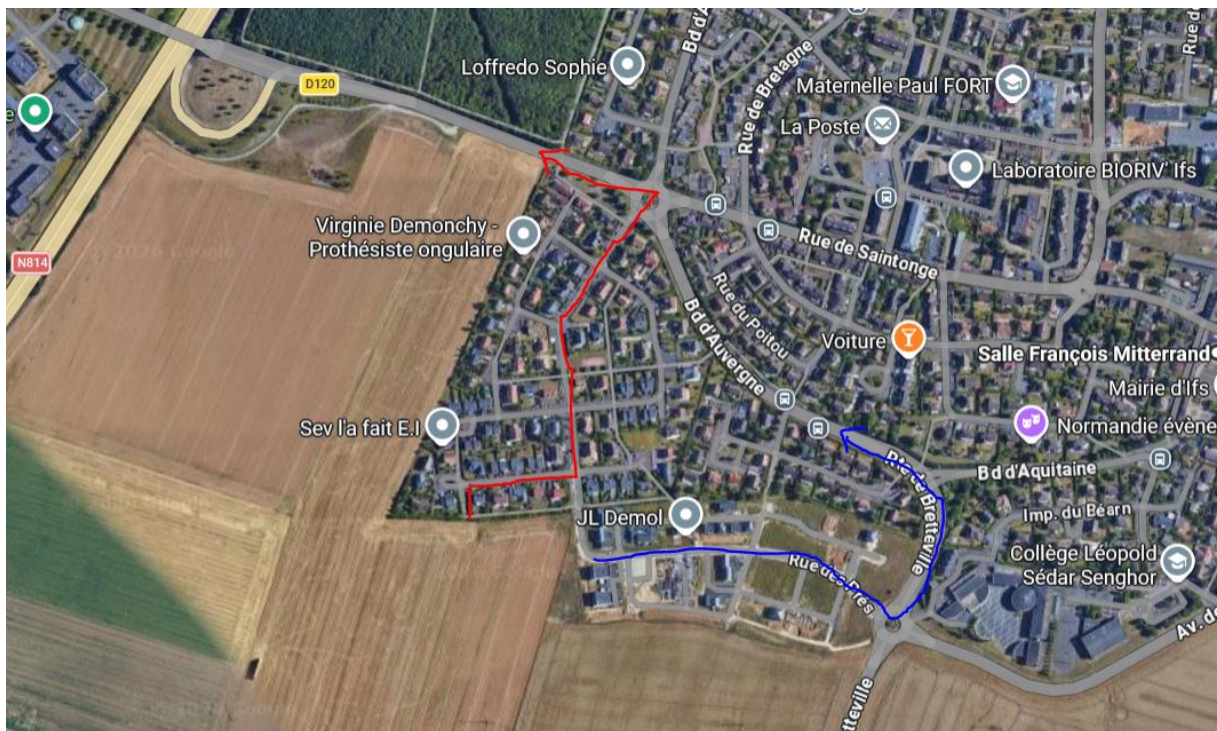


Le problème est l'inadéquation totale entre cette voie et le flux de voitures que la construction de logements occasionnera obligatoirement.

Considérant que la phase 1 est la plus importante, on peut considérer qu'il reste environ 300 logements à construire, réparti sur 2 phases.

Il y aura donc 2 sorties principales pour les 300 logements restants en direction du périphérique

En rouge option 1 / En bleu option 2



On peut considérer que les véhicules venant des logements de la phase 3 auront intérêt à sortir plus rapidement de la zone par l'option 2.

Mais concernant les logements de la phase 2, le chemin le plus court vers le périphérique sera de traverser le lotissement des clairières par l'option 1.

L'allée de Frènes est une petite allée résidentielle aux trottoirs étroits complètement inadaptée au flux de circulation générés par 150 logements.



De plus l'allée de Frênes débouche dans la rue des Clairières qui elle-même doit accueillir le flux des véhicules des logements de la phase 1 quand la sortie nord sera terminée.

2 Demande

Il est impératif de revoir le plan de circulation dans la zone. Les voies du lotissement les Clairières, en premier lieu l'allée des Frênes, ne sont pas des voies adaptées pour recevoir un tel flux de voitures. Il est impensable de faire circuler autant de voitures dans ce quartier résidentiel.